

Questionnaire pour la session 5. Travail de groupe sur les messages clés

N° du groupe			
Nom :			
Pays :			
Messages thématiques	Toujours valable	Plus valable	Si valable/plus valable, pourquoi ? (justifications à la fois au niveau régional et national)
1. Des progrès constants en matière d'accès à des services d'assainissement améliorés ont été réalisés depuis 2003 dans tous les pays partenaires de la PEV-Sud			
2. Dans la plupart des pays partenaires de la PEV-Sud, l'accès à l'assainissement dépasse aujourd'hui 90 %, ce qui implique que les efforts nécessaires pour atteindre 100 % doivent être plus ciblés			
3. L'accès aux systèmes d'assainissement mérite encore de l'attention dans certaines régions - l'écart entre la couverture urbaine et rurale est frappant			
4. En raison de la migration des zones rurales vers les zones urbaines, l'émergence de 'poches' de pauvreté urbaine et les inégalités entre zones urbaines et rurales restent importantes			
5. Les progrès dans la gestion des eaux usées municipales sont plus difficiles à évaluer - les données disponibles ne fournissent pas de preuves ou de tendances solides (au niveau régional)			

6. Le taux de réutilisation des eaux usées (traitées et non traitées) est limité à 1 % dans les pays partenaires de la PEV-Sud			
7. La production de déchets municipaux solides (DMS) dans les pays partenaires de la PEV-Sud continue de croître : (+15 % sur les 10 dernières années)			
8. Malgré d'importantes améliorations au cours de la dernière décennie, la collecte et le traitement des DMS constituent un problème important dans la plupart des pays partenaires de la PEV-Sud			
9. Peu de pays parviennent à atteindre une couverture complète de la collecte des déchets, en particulier dans les zones rurales			
10. Deux années seulement de déclaration (2003 et 2008) pour les émissions industrielles (budget national de référence) ne permettent pas de tirer des conclusions précises. Cela souligne l'importance de la déclaration annuelle des polluants			
11. Une attention particulière doit être accordée aux secteurs clés suivants : production d'énergie, fabrication de produits pétroliers raffinés, traitement des eaux usées urbaines, emballage alimentaire, fabrication de ciment et de métaux			
12. La plupart des lois et législations nationales appuient la surveillance des émissions industrielles. Les activités de surveillance ne sont toutefois pas mises en œuvre de façon systématique			
Messages généraux - base de connaissances	Toujours valable	Plus valable	Si valable / plus valable, pourquoi ? (justifications à la fois au niveau régional et national)

<p>13. Les données sur l'accès aux systèmes d'assainissement et la gestion des eaux usées sont généralement disponibles au niveau national, mais pas au niveau des bassins fluviaux et côtiers en raison du manque de systèmes intégrés d'information sur l'eau</p>			
<p>14. Les données fiables sur le type et l'efficacité du traitement des eaux usées à l'échelle régionale font largement défaut. Ceci, conjugué à la proportion importante de stations d'épuration des eaux usées qui ne fonctionnent pas efficacement, a entravé les efforts visant à évaluer l'efficacité des infrastructures en place</p>			
<p>15. La production de données fiables et la surveillance régulière des flux de déchets sont encore nécessaires pour appuyer des prises de décisions éclairées</p>			
<p>16. Pour la plupart des pays, l'accès aux données et aux informations est insuffisant, ce qui constitue une contrainte pour la production d'indicateurs sur la production et la gestion des déchets</p>			
<p>17. La mise en place d'un système cohérent et durable de surveillance des émissions industrielles nécessite des efforts supplémentaires aux niveaux régional et national, en particulier dans la partie méridionale et orientale de la Méditerranée</p>			
<p>18. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les niveaux géographiques ciblés et harmoniser les ensembles de données régionales, de manière à faciliter le traitement des données au</p>			

niveau régional et à constituer une base de données régionale complète			
19. Un soutien accru est nécessaire pour renforcer les capacités nationales en matière de suivi et d'analyse des données			
20. Une révision des politiques existantes en matière de données conformément aux principes du SEIS facilitera l'accès et l'utilisation des données déclarées			
Messages généraux - capacités et gouvernance	Toujours valable	Plus valable	Si valable / plus valable, pourquoi ? (justifications à la fois au niveau régional et national)
21. Les cibles et les objectifs de conformité doivent être définis tout au long de la chaîne de gestion des eaux usées , qui considère le lien entre l'assainissement, la collecte, le traitement et l'élimination des eaux usées municipales de manière holistique			
22. La création d'approches plus systémiques, telles que les tentatives de fournir des valeurs économiques et environnementales sur l'eau (comptabilité de l'eau), pourrait appuyer l'évaluation des progrès dans le domaine des eaux usées et de l'assainissement			
23. L'adoption et l'utilisation de normes internationales pour la production de statistiques sur les déchets requièrent encore des efforts supplémentaires de renforcement des capacités et de coordination entre les institutions nationales			
24. Renforcer les capacités des autorités publiques, en particulier, leur capacité à surveiller et à faire			

respecter la mise en œuvre de la législation environnementale est considérée comme cruciale			
25. Une mesure systématique permettant d' évaluer l'ensemble des progrès réalisés dans la mise en place de mécanismes d'établissement de rapports durables doit encore être élaborée			